



FLASH INFO

Réunion de conseil 18 novembre 2024

● **ZAENR (zone accélération des énergies renouvelables)**

Pour répondre à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité, M. le Maire expose au conseil municipal le besoin de définir les zones de la commune où le développement, l'encouragement à la création de production d'énergies renouvelables serait facilitée par diverses aides (études, durée d'instruction des dossiers etc...).

Sachant que chaque projet devra emprunter le chemin standard des autorisations (déclaration préalable, permis de construire etc...), cela n'exclut pas d'effectuer des demandes de production de ces énergies renouvelables hors zone d'encouragement. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de définir les zones comme suit :

- **Panneaux photovoltaïques en toiture** dans toutes les zones urbanisées (hameau compris) ainsi que les exploitations agricoles.
- **Panneaux photovoltaïques en couverture de parking** dans toute la commune
- **Panneaux photovoltaïques au sol**, pas de surface identifiée
- **Agrivoltaïsme**, avis négatif du conseil municipal
- **Eolienne**, interdit par la proximité de la BA 105
- **Méthaniseur**, avis négatif du conseil municipal
- **Chaleur renouvelable**, dans toute la commune

Une délibération reprenant ces décisions est prise et sera transmise à l'état.

D'autre part la loi nous demande d'effectuer une concertation sur cette thématique auprès des habitants de la commune. Cette concertation peut être réalisée sous différentes formes dont le boîtage de ces informations dans toute la commune.

● **Transfert de compétence (chauffage urbain)**

Par délibération n° 11 du 15 octobre 2024, le conseil communautaire d'EPN propose « le transfert partiel de la compétence réseau de chaleur urbain » à EPN pour les communes d'Evreux, Guichainville, saint Sébastien de Morsent, Fauville Huest, Gauciel, le Viel Evreux et Sassey.

Cette demande, pour notre commune est liée à la volonté de la BA 105 de se raccorder au réseau de chaleur utilisé par la ville d'Evreux. Pour rappel cette chaleur est produite par le SETOM, syndicat de traitement des ordures ménagères qui incinère les déchets et produit de la chaleur. Une partie importante de la zone vie de la BA 105 est située géographiquement sur notre commune aussi il nous appartient alors de décider sur cette compétence. Il est noté que tous les frais d'extension de réseau et autres seront pris en charge par le demandeur.

● **Emplacement réservé pour le PLUiHD (plan local d'urbanisme)**

M. Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prévoir l'avenir en ce qui concerne l'aménagement de notre commune et demande au conseil municipal de se prononcer sur la création d'un emplacement réservé dans le PLUiHD intercommunal. Cet emplacement se situerait sur le terrain non urbanisé au centre du village. Pour valider cette demande il faut présenter un projet d'aménagement, aussi au vu de la volonté du ministère des armées de préempter notre terrain de jeux il est proposé au conseil municipal d'inscrire la création de structures de jeux et terrains de sport. Une partie de cet aménagement pourrait également être consacré à la possibilité de création d'un commerce et d'un bâtiment pour recevoir des soignants (infirmière ou médical). Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition. Une délibération va être prise en ce sens et sera transmise à EPN pour intégrer cette demande dans la prochaine révision du PLUiHD.

● **Rapport d'activité 2023 de l'EPN**

Comme la loi le prévoit, le recueil d'activité 2023 de EPN est présenté au conseil municipal

● **Divers**

- Finances, M. Le Maire informe le conseil municipal des premières retombées de la prochaine loi de finance pour les communes. De par les décisions prises, une baisse significative des dotations est à prévoir, augmentation des cotisations (CNRACL), une baisse des dotations (fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle, fond départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation, FCTVA et DGF). Cette baisse des ressources va nous contraindre à ajuster notre budget.
- Un point travaux est présenté au conseil municipal :
 - La construction de nos deux logements locatifs est en cours, le planning prévoit une livraison pour le mois de juin prochain.
 - DECI, la citerne enterrée prévue rue de Fauville est posée
 - DECI, la bâche souple, (réserve d'eau) prévue sur le parking du cimetière est en cours de réalisation.
 - Le devis pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école est signé donc en attente de travaux.
 - Des travaux urgents ont été engagés pour cause de fuite sur la toiture de l'école, la garantie décennale est engagée par notre assurance auprès de l'assurance de l'entreprise qui a réalisé ces travaux il y a sept ans environ.
- Une décision modificative budgétaire neutre est prise pour régulariser le compte d'amortissement de notre budget.
- Une délibération est prise pour reconduire les maîtres-nageurs pour nos élèves qui fréquentent la piscine de la BA 105.
- Le conseil municipal est informé de la création de la brigade de gendarmerie mobile de la vallée d'Eure en supplément de la brigade de Pacy sur Eure. Comme communiqué aux habitants, cette brigade de proximité sera présente lors de permanences mensuelles dans notre commune pour recevoir le public pour toutes questions, plaintes etc... en liaison avec la gendarmerie.
 - **Le mercredi 27 novembre de 10h à 13h en mairie**
 - **Le vendredi 6 décembre de 16h à 19h en mairie**
- Le compte rendu du dernier conseil d'école est présenté au conseil municipal